

AB INBEV FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 3 800 000 euros
Siège social : 1 place de la Gare (Régus)
59000 LILLE

321 336 208 RCS LILLE METROPOLE
PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ,

Le TRENTE JUIN

Dans les locaux des sièges sociaux de l'Associée à BRUXELLES (Belgique),
Boulevard Industriel 21,

Madame Cybelle Buyck et Monsieur Tim MOERMAN, agissant en qualité de
représentants de la Société INBEV BELGIUM, Société Anonyme de droit belge,
ayant son siège social Boulevard Industriel 21, 1070 BRUXELLES,

Associée unique de la société AB InBev France,

désignant la Société INBEV BELGIUM, associée unique, comme Présidente de
séance, en l'absence de Monsieur Pieter ANCIAUX, président non associé de la
société AB InBev France,

I - Ont préalablement exposé ce qui suit :

Le 17 Juin 2025, le Conseil de Présidence d'AB InBev France a arrêté les comptes
annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024
ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du commissaire aux
comptes.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024, le rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes annuels ont été adressés dans les délais légaux à
l'associée.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée au siège social dans les délais
légaux.

II - Ont pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus aux
membres du Conseil de Présidence,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,

Certifié conforme à l'original



PREMIERE DECISION

L'associée, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil de Présidence et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil de Présidence quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code Général des impôts, l'associée approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 276.855 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

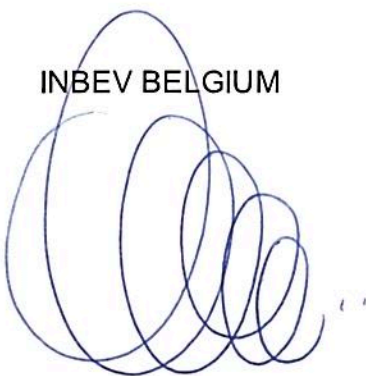
L'associée a pris connaissance de la proposition d'affectation du résultat émise par le Conseil de Présidence et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 22 792 658 € augmenté du report à nouveau créditeur de 1 € au poste dividende à payer pour : 22 792 658 €

Conformément à la loi, l'associée constate qu'au cours des trois exercices précédents, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

- 2021 : 39 692 975 €
- 2022 : 19 171 964 €
- 2023 : 24 732 634 €

De tout ce que dessus, l'associée a dressé et signé le présent procès-verbal.

INBEV BELGIUM

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and curves.A handwritten signature in blue ink, featuring a long horizontal stroke with a loop and a small mark at the end.

Désignation de l'entreprise : SAS AB-Inbev France		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 1 place de la Gare (Regus) 59000 LILLE		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 3 2 1 3 3 6 2 0 8 0 0 2 8 5		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 31122024			
		N-1 31122023			
		Brut 1			
		Amortissements, provisions 2			
		Net 3			
		Net 4			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	267 755	
		Fonds commercial (1) AH	AI	94 518	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	13 970 233	17 684 001
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		14 265 055
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO		
		Constructions AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	2 800 838	1 931 345
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	46 388 667	21 529 067
		Immobilisations en cours AV	AW		
		Avances et acomptes AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
		Autres participations CU	CV		366 000
		Créances rattachées à des participations BB	BC		
		Autres titres immobilisés BD	BE	7 749	7 749
Prêts BF		BG	10 734 573	81 529	
Autres immobilisations financières* BH		BI	222 993	222 993	
TOTAL (II) BJ		BK	50 714 643	41 456 686	36 077 091
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	28 466	7 899
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU	11 168	25 926 949
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	1 547 666	82 445 346
		Autres créances (3) BZ	CA	67 243 959	115 146 653
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE		
		Disponibilités CF	CG	4 583	596 514
		Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	22 074	818 670
Comptes de régularisation	TOTAL (III) CJ	CK	1 558 834	177 400 136	195 171 655
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Ecart de conversion actif* (VI) CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	52 273 478	218 856 822	231 248 747
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	304 522	(3) Part à plus d'un an CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme à l'original

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS AB-Inbev France</u>			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 800 000)		DA	3 800 000	3 800 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	174 659	174 659
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	1 520 000	1 520 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)		DG	1 525 612	1 525 612
	Report à nouveau		DH		1
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	22 792 658	24 732 634
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	29 812 931	31 752 907
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	474 274	584 014
	Provisions pour charges		DQ	2 581 000	2 065 150
	TOTAL (III)		DR	3 055 275	2 649 165
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	3 307	63 762
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)		DV	457 510	489 130
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	49 652 016	89 850 457
	Dettes fiscales et sociales		DY	35 689 769	39 342 307
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	2 549 102	2 565 575
	Autres dettes		EA	97 636 908	64 535 441
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	185 988 615	196 846 674	
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	218 856 822	231 248 747	
RENVOS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	Baker Tilly STREGO	
			Commissaire aux comptes		
			IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	185 988 615	196 491 985	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 307	63 762	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB-Inbev France

Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N – 1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	829 473 620	FB	1 073 853	FC	830 547 473	819 260 789
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	624 263	FH	1 877 402	FI	2 501 665	4 135 762
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	830 097 883	FK	2 951 255	FL	833 049 138	823 396 551
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	3 553 682	5 982 566
	Autres produits (1) (11)						FQ	1 204 143	1 695 564
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	837 806 963	831 074 682
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	375 591 819	366 320 619
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(1 235 322)	14 008 608
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	47 626	9 754
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(20 567)	32 082
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	224 213 486	214 174 942
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	164 192 774	161 433 754
	Salaires et traitements*						FY	17 538 216	19 602 846
CHARGES D'EXPLOITATION	Charges sociales (10)						FZ	7 398 222	7 589 143
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations {	– dotations aux amortissements (14)				GA	14 748 888	13 467 502
			– dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		265 311	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	1 075 126	986 605	
	Autres charges (12)				GE	934 725	247 652		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	804 484 997	798 138 821		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	33 321 965	32 935 861		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	28 696			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		1 892		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	23 154	96 297
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 206 037	663 018
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	290 804	286 615
	Différences positives de change						GN	90 032	962 166
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
Total des produits financiers (V)						GP	1 610 029	2 008 096	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	6 159	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	4 406 968	2 312 993
	Différences négatives de change						GS	164 916	496 670
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
Total des charges financières (VI)						GU	4 578 044	2 809 664	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 968 015)	(801 567)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	30 382 646	32 132 402	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Certifié conforme à l'original

Cegid Group



Audit – Bureau de Lille
313 Boulevard de Turin

59777 Lille

T : +33 (0)3 20 13 09 94

www.bakertilly.fr

AB INBEV FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 3.800.000€

Siège social : 1 place de la Gare

59000 LILLE

RCS Lille Métropole 321 336 208

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Certifié conforme à l'original

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



AB INBEV FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 3.800.000 euros

Siège social : 1 place de la Gare
59000 LILLE

RCS Lille Métropole 321 336 208

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Associé unique de la société AB INBEV FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AB INBEV FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 1.1 Contrôle fiscal » de l'annexe des comptes annuels concernant le contrôle fiscal en cours.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lille, le 30 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Bertrand LEROY

Formulaire obligatoire (article 13 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS AB-Inbev France** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**

Adresse de l'entreprise : **1 place de la Gare (Regus) 59000 LILLE** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **3 2 1 3 3 6 2 0 8 0 0 2 8 5** Néant ☐

					Exercice N clos le, 31122024		N-1 31122023			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA							
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
		Frais de développement *	CX		CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	267 755	AG	267 755				
		Fonds commercial (1)	AH	94 518	AI	94 518				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	31 654 234	AK	13 970 233	17 684 001		14 265 055	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO					
		Constructions	AP		AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 800 838	AS	869 493	1 931 345		1 736 889	
		Autres immobilisations corporelles	AT	46 388 667	AU	24 859 599	21 529 067		19 470 423	
		Immobilisations en cours	AV		AW					
		Avances et acomptes	AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
		Autres participations	CU		CV				366 000	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC					
		Autres titres immobilisés	BD	7 749	BE		7 749		7 749	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts	BF	10 734 573	BG	10 653 043	81 529		7 979	
		Autres immobilisations financières*	BH	222 993	BI		222 993		222 993	
		TOTAL (II)	BJ	92 171 329	BK	50 714 643	41 456 686		36 077 091	
		ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	28 466	BM		28 466	
En cours de production de biens				BN		BO				
En cours de production de services	BP				BQ					
Produits intermédiaires et finis	BR				BS					
Marchandises	BT			27 666 874	BU	11 168	27 655 705		25 926 949	
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW					
	Clients et comptes rattachés (3)*		BX	83 993 012	BY	1 547 666	82 445 346		52 674 970	
	Autres créances (3)		BZ	67 243 959	CA		67 243 959		115 146 653	
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD		CE					
	Disponibilités	CF	4 583	CG		4 583		596 514		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	22 074	CI		22 074		818 670		
	TOTAL (III)	CJ	178 958 971	CK	1 558 834	177 400 136		195 171 655		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW								
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM								
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN								
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	271 130 301	IA	52 273 478	218 856 822		231 248 747		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières actives	CP	304 522	(3) Part à plus d'un an	CR			
Clause de réserve de propriété : *			Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 31 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AB-Inbev France				Néant ☐ *	
				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 800 000)	DA	3 800 000	3 800 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	174 659	174 659	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 520 000	1 520 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 525 612	1 525 612	
	Report à nouveau	DH		1	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	22 792 658	24 732 634	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)			DL	29 812 931
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	474 274	584 014	
	Provisions pour charges	DQ	2 581 000	2 065 150	
	TOTAL (III)	DR	3 055 275	2 649 165	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 307	63 762	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	457 510	489 130	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	49 652 016	89 850 457	
	Dettes fiscales et sociales	DY	35 689 769	39 342 307	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 549 102	2 565 575	
	Autres dettes	EA	97 636 908	64 535 441	
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)			EC	185 988 615	196 846 674
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	218 856 822	231 248 747
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	Baker Tilly STREGO		
		IE	Commissaire aux comptes		
		IF			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	185 988 615	196 491 985	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 307	63 762		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2012

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB-Inbev France							Néant ☐ *		
		Exercice N					Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	829 473 620	FB	1 073 853	FC	830 547 473	819 260 789	
	Production vendue <div>biens * services *</div>	FD		FE		FF			
		FG	624 263	FH	1 877 402	FI	2 501 665	4 135 762	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	830 097 883	FK	2 951 255	FL	833 049 138	823 396 551	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	3 553 682	5 982 566	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 204 143	1 695 564	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	837 806 963	831 074 682
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	375 591 819	366 320 619	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(1 235 322)	14 008 608	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	47 626	9 754	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(20 567)	32 082	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	224 213 486	214 174 942	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	164 192 774	161 433 754	
	Salaires et traitements*					FY	17 538 216	19 602 846	
	Charges sociales (10)					FZ	7 398 222	7 589 143	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations <div>- dotations aux amortissements (14) - dotations aux provisions*</div>					GA	14 748 888	13 467 502
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GB		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GC		265 311
	Autres charges (12)					GD	1 075 126	986 605	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE	934 725	247 652	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GF	804 484 997	798 138 821
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GG	33 321 965	32 935 861	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GH	28 696		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GI		1 892	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GJ			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GK	23 154	96 297	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GL	1 206 037	663 018	
	Différences positives de change					GM	290 804	286 615	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GN	90 032	962 166	
	Total des produits financiers (V)					GO			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GP	1 610 029	2 008 096	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GQ	6 159		
	Différences négatives de change					GR	4 406 968	2 312 993	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GS	164 916	496 670	
	Total des charges financières (VI)					GT			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GU	4 578 044	2 809 664	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GV	(2 968 015)	(801 567)	
						GW	30 382 646	32 132 402	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS AB-Inbev France				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			IIA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			IIB	1 402 933		1 352 792	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			IIC	115 109			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			IID	1 518 042		1 352 792	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			IIIE	738 406		2 022 132	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			IIIF	225 435		11 060	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			IIIG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			IIII	963 841		2 033 193	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				IIII	554 200		(680 400)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IIJ	663 162		596 553	
Impôts sur les bénéfices * (X)				IIK	7 481 026		6 122 814	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				II L	840 963 731		834 435 572	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				II M	818 171 072		809 702 937	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				II N	22 792 658		24 732 634	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			II O			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		II P			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		II G			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		II F			
			- Crédit-bail immobilier		II Q			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			II H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			II J	1 206 037		663 018
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			II K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			II X			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			II C			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			II D			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	485 323		439 464
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5						
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3				
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	205 264		226 218	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs A6	obligatoires A9					
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N				
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Cessions d'éléments d'actifs financiers				427 619		366 000		
Cessions d'éléments d'actifs incorporels & corporels				(202 184)		1 036 933		
Control fiscal 2018 TVA				5 437				
Penalités et amendes				11 631				
Penalités retard de livraisons				721 337				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N				
				Charges antérieures		Produits antérieurs		

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de 218 856 822€. Sur le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, le total des produits est de 840 963 731 € et celui des charges de 818 171 072€, dégageant un bénéfice de 22 792 658€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les notes ou les tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Sauf mention contraire, tous les montants repris dans l'annexe sociale sont exprimés en Euros (€).

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Contrôle fiscal

La société fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2018, 2019 et 2020.

L'administration fiscale a mis à la charge de la société des rectifications en matière de prix de transfert, considérant que la société aurait dû dans le cadre de calcul de ses prix de transfert réintégrer dans le calcul de sa marge opérationnelle le montant des pénalités logistiques qu'elle comptabilise en charges exceptionnelles, afin de s'assurer du caractère de pleine concurrence de ces derniers.

Les principaux rehaussements en base s'élèvent pour ces 3 exercices à un montant total de 15 455 839 € entraînant les rectifications suivantes :

Supplément d'impôt sur les sociétés : 5 019 404€

Supplément de contribution sociale : 165 640€

Intérêts de retard : 564 970€

Les rectifications relatives aux exercices 2018 et 2019 ont été maintenues à l'issue des recours hiérarchiques exercés.

Au titre de 2020, un recours hiérarchique a été demandé et en attente de réponse de l'administration.

Nous estimons néanmoins à ce jour que la société dispose d'arguments sérieux pour contester les rectifications mises à sa charge en matière de prix de transfert et obtenir l'abandon des rectifications mises à sa charge, soit dans le contexte d'un contentieux juridictionnel, soit dans le cadre d'une procédure d'élimination de la double imposition.

En conséquence, ces rectifications n'ont pas été provisionnées dans les comptes annuels au 31 décembre 2024.

La société fait l'objet également d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2021, 2022 et 2023.

1.2. Evénements post-clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2024 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrites ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations, ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs incorporels et corporels, de la détermination du montant des provisions pour risques et charges. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes. Les données définitives peuvent éventuellement différer de manière significative de ces estimations et hypothèses.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Elles comprennent les logiciels, le fonds commercial et les droits de fournitures.

Les fonds de commerce font l'objet de tests d'affaiblissement sur la base de la détermination de la valeur d'utilité à partir des perspectives de rentabilité de la société.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilisation estimée des immobilisations, d'après les méthodes suivantes :

- Logiciels : 1 an linéaire
- Droits de fournitures : sur la durée des contrats en linéaire

Activités en matière de recherche & développement

La société n'a pas eu, au cours de l'exercice, d'activité en matière de recherche et développement.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations et frais financiers) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilisation estimée des immobilisations, d'après les méthodes suivantes :

- Constructions : 20 ans linéaire
- Agencements des constructions : 5 ans linéaire
- Installations techniques, matériels outillages industriels, de manutention : 5 à 10 ans linéaire
- Agencements divers : 5 ans linéaire
- Matériel de bureaux et informatique : 3 à 4 ans linéaire
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans linéaire

Les éléments corporels de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

2.3. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Titres de participation

A la clôture de l'exercice, les titres de participation ont été valorisés selon des critères liés à l'activité et à la situation nette.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Prêts

La société est amenée à comptabiliser en prêts les sommes pour lesquelles elle est appelée à caution. Ces prêts sont valorisés à la valeur nominale et le cas échéant ils font l'objet d'une dépréciation sur la base d'une étude individuelle en fonction de la situation financière de la contrepartie.

Les règles suivantes ont été suivies :

- * Dépréciation à hauteur de 100% des créances attachées à des fonds de commerce en procédure de redressement ou liquidation judiciaire.
- * Non prise en compte des cautions des associés et des garanties personnelles des exploitants de fonds de commerce.
- * Révision des garanties nantées, hypothécaires et des garanties entrepositaires.

2.4. Stocks

Les marchandises ont été évaluées à leur coût d'achat y compris frais accessoires, calculé sur la base du dernier prix d'achat pour les produits bières et au coût moyen pondéré pour les articles publicitaires.

Les stocks sont éventuellement dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation à la clôture de l'exercice.

2.5. Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les méthodes de dépréciation sont :

- Créances douteuses au titre de l'exercice : 100%
- Créances douteuses au titre des exercices antérieurs : 100%
- Créances faisant l'objet d'un redressement judiciaire : 100%
- Créances non douteuses mais échues depuis plus de 90 jours : 100%

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

2.6. Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

2.7. Provisions pour risques et charges

Elles se décomposent pour l'essentiel en :

- provisions pour litiges
- provisions pour garanties données sur prêts cautionnés
- provisions pour retraites
- provisions pour restructuration

En particulier, les provisions pour risques sont évaluées sur la base des litiges en cours ou en fonction des risques sur les engagements de cautions sur prêts pris par la société. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

A l'occasion de leur départ en retraite, les salariés du groupe ont droit à une indemnité de fin de carrière prévue par la Convention Collective des eaux, bières et boissons rafraichissantes sans alcool. Cet engagement, à prestations définies, est calculé selon les dispositions de la Convention Collective en fonction de l'ancienneté, de l'âge du salarié et de la probabilité de présence dans l'entreprise au jour du départ en retraite. La méthode employée est celle des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles retenues sont :

Taux d'actualisation sur exercice en cours 3,30% contre 3,85% sur exercice précédent.
Taux de progression des salaires (inflation incluse) sur exercice en cours 3,00% contre 2,50% sur exercice précédent.

2.8. Honoraires

Les honoraires des commissaires aux comptes facturés et provisionnés au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élèvent à 55 967€ hors taxes.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

3 - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

Immobilisations : tableau 2054

Amortissements : tableau 2055

Provisions : tableau 2056

Etat des échéances des créances et des dettes : tableau 2057

Produits à recevoir

Charges constatées d'avance

Composition du capital social

Variation des capitaux propres

Provisions et dépréciations

Charges à payer

Produits constatés d'avance

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AB-Inbev France

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des cotisations)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	29 456 293	KE		KF	9 780 296	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	2 408 906	KT		KU	433 646	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	47 465 855	KW		KX	10 004 808	
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	259 987	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	50 134 750	LO		LP	10 438 454	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	427 619	8V		8W	
Autres titres immobilisés					IP	7 749	IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	11 107 043	IU		IV			
TOTAL IV					LQ	11 542 412	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	91 133 456	OH		OJ	20 218 750		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Destinations		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	EN		CO		DO		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LY	7 220 081	LW	32 016 508	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	41 714	MK	2 800 838	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers		IU		MM	11 341 984	MN	46 128 679	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	259 987	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG	11 383 698	NH	49 189 505	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		OT	
		Autres participations			JO		OV	427 619	OY	
Autres titres immobilisés			IP		OC		7 749			
Prêts et autres immobilisations financières			IJ		IE	149 477	IF	10 957 566		
TOTAL IV			IJ		NJ	577 096	NK	10 965 316		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			II		OK	19 180 876	OL	92 171 329		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032

Formulaire obligatoire (article 13 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AB-Inbev France

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN
Fonds commercial		RE 94 518	RF	RI	RJ 94 518
Autres immobilisations incorporelles		PE 15 096 719	PF 6 361 348	PG 7 220 078	PH 14 237 988
TOTAL I		RK 15 191 237	RM 6 361 348	RN 7 220 078	RO 14 332 506
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ 672 017	QA 238 445	QB 40 969	QC 869 493
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD 27 623 506	QE 8 143 978	QF 11 544 915	QG 24 222 568
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 254 870	QM 5 117	QN	QO 259 987
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II		QU 28 550 394	QV 8 387 540	QW 11 585 884	QX 25 352 050
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QY 43 741 631	QZ 14 748 888	RA 18 805 963	RB 39 684 556

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilités amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AB-Inbev France

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 10 %	DJ	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	57 000	4B	47 302	4C	369	4D	103 933
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	521 316	4F		4G	150 975	4H	370 341
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	691 000	4Y	236 999	4Z		5A	927 999
	Provisions pour impôts (1)	5B	109 411	5C		5D	109 411	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O		5P		5Q		5R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	1 270 437	5W	790 823	5X	408 260	5Y	1 653 000
	TOTAL II	5Z	2 649 165	TV	1 075 126	TW	669 016	TX	3 055 275
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations <ul style="list-style-type: none">- incorporelles- corporelles- titres mis en équivalence- titres de participation- autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E	377 043	6F		6G		6H	377 043
		6J		6K		6L		6M	
		6N	61 619	6P		6Q	61 619	6R	
		6O	10 876 070	6P	6 159	6Q	229 185	6R	10 653 043
	Sur stocks et en cours	6N	504 602	6P		6R	493 434	6S	11 168
	Sur comptes clients	6T	3 568 683	6U		6V	2 021 017	6W	1 547 666
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	15 388 018	TY	6 159	TZ	2 805 256	UA	12 588 921
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	18 037 184	UB	1 081 285	UC	3 474 272	UD	15 644 196
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	1 075 126	UF	3 068 358			
- financières		UG	6 159	UH	290 804				
- exceptionnelles		UJ		UK	115 109				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.									10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2025

Formulaire obligatoire article 33 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : SAS AB-Inbev France										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UN		UX					
	Prêts (1) (2)	UP	10 734 573	UR	10 734 573	US					
	Autres immobilisations financières	UT	222 993	UY	222 993	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	153 749		153 749						
	Autres créances clients	UX	83 839 263		83 839 263						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Prêtant pour liquidation anticipée des titres)	UO									
	Personnel et comptes rattachés	UY	117 058		13 882			103 175			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	81 135		81 135					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	11 152 054		11 152 054					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VX								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	55 893 711		55 893 711						
	Charges constatées d'avance	VS	22 074		22 074						
	TOTAUX		VT	162 216 613	VU	162 113 437	VV		103 175		
	RENOUVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice							
		(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice							
RENOUVOIS		(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice							
RENOUVOIS		(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice							

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	3 307		3 307						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	457 510		457 510						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	49 652 016		49 652 016						
Personnel et comptes rattachés		8C	6 564 046		6 564 046						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 685 554		3 685 554						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 439 989		7 439 989						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	18 000 179		18 000 179						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	2 549 102		2 549 102						
Groupe et associés (2)		VI	21 895 957		21 895 957						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	75 740 951		75 740 951						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	185 988 615	VZ	185 988 615						
RENOUVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

PRODUITS A RECEVOIR : (PCG, art. 833-14/3)

POSTES	MONTANTS
Interets courus sur prets	
PRETS	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Factures a etablr	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	
R.R.R a obtenir et autres avoirs a recevoir	
Etat - produits a recevoir	
Divers produits a recevoir	
AUTRES CREANCES	
CREANCES	
Interets courus sur autres valeurs mobilieres	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DIVERS	
PRODUITS A RECEVOIR	

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE : (PCG, art. 833-10 et 833-13/3)

POSTES	MONTANTS
Achats	
Services extérieurs	22 074
Autres services extérieurs	
Impôts et taxes	
Autres charges de gestion	
EXPLOITATION	22 074
FINANCIER	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	22 074

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL : (PCG, art. 833-11/1)

Différentes catégories de titres	Nombre de titres					Capital social	Valeur nominale
	A l'ouverture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	Annulés pendant l'exercice	A la clôture de l'exercice		
ACTIONS ORDINAIRES ENTIEREMENT LIBEREES	380 000				380 000	3 800 000	10,00
ACTIONS AMORTIES							
ACTIONS A DIVIDENDE PRIORITAIRE							
ACTIONS PREFERENTIELLES							
TOTAL	380 000				380 000	3 800 000	10,00

Informations sur l'actionariat

- INBEV BELGIUM, sise Boulevard Industriel 21 1070 BRUXELLES, possède 100,00 % des titres d'AB-INBEV FRANCE.

INBEV BELGIUM fait partie du groupe ANHEUSER BUSH INBEV, dont le siège social est situé au 1 Grand Place à BRUXELLES 1000.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES : (PCG, art. 833-11/4)

Rubriques	Montant au début de l'exercice	Affectation du résultat	Dividendes distribués	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissements	Montant à la fin de l'exercice
Capital social	3 800 000					3 800 000
Primes d'émission, fusion, d'apport	174 660					174 660
Ecart de réévaluation	0					0
Réserve légale	1 520 000					1 520 000
Réserves statutaires	0					0
Réserves réglementées	0					0
Autres réserves	1 525 612					1 525 612
Report à nouveau	1	24 732 634	-24 732 634			1
Résultat de l'exercice	24 732 634	-24 732 634		22 792 659		22 792 659
Subventions d'investissements	0					0
Provisions réglementées	0					0
TOTAL	31 752 907	0	-24 732 634	22 792 659	0	29 812 932

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS : (PCG, art. 833-12/1)

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises utilisées	Diminutions Reprises non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Litige prud'homal	57 000	47 303	370		103 933
Provisions pour litiges	57 000	47 303	370	0	103 933
Cautions emprunteurs	521 317			150 975	370 342
Provisions pour garanties données	521 317	0	0	150 975	370 342
Retraite	691 000	237 000			928 000
Provisions pour pensions	691 000	237 000	0	0	928 000
Impôt société contrôle fiscal	109 411		109 411		0
Provisions pour impôts	109 411	0	109 411	0	0
Restructuration	1 264 739	790 823	402 459	103	1 653 000
Tva contrôle fiscal	5 698		5 698		0
Autres provisions pour risques et charges	1 270 437	790 823	408 157	103	1 653 000
TOTAL II	2 649 165	1 075 126	517 938	151 078	3 055 275
Immobilisations corporelles	377 043				377 043
Titres de participation	61 619			61 619	0
Autres immobilisations financières : Prêts	10 876 070	6 159		229 186	10 653 043
Stocks	504 603			493 434	11 169
Comptes clients	3 568 684			2 021 017	1 547 667
TOTAL III	15 388 019	6 159	0	2 805 256	12 588 922
TOTAL (I+II+III)	18 037 184	1 081 285	517 938	2 956 334	15 644 197
Dont dotations & reprises d'exploitation		1 075 126	402 829	2 665 529	
Dont dotations & reprises financières		6 159		290 805	
Dont dotations & reprises exceptionnelles			115 109		

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

CHARGES A PAYER : (PCG, art. 833-14/3)

POSTES	MONTANTS
Interets courus sur emprunts	
Interets courus sur banques	
Interets courus sur concours bancaires courants	
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	
Interets courus sur fonds de participation	9 971
Interets courus sur emprunts groupe	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	9 971
Fournisseurs factures non parvenues	49 652 017
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	49 652 017
Dettes provisionnees congés payés	2 069 243
Personnel : autres charges à payer	3 757 523
organismes sociaux charges à payer	3 318 678
Etat : charges à payer	122 632
DETTES FISCALES ET SOCIALES	9 268 076
Fournisseurs d'immobilisations factures non parvenues	2 549 103
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	2 549 103
R.R.R. à accorder et avoirs à établir	12 814 257
Diverses charges à payer	32 694 548
AUTRES DETTES	45 508 805
CHARGES A PAYER	106 987 972

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE : (PCG, art. 833-10 et 833-13/3)

POSTES	MONTANTS
EXPLOITATION	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

4 - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires

Transferts de charges d'exploitation

Charges et produits exceptionnels

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

Indication des accroissements et des allègements de la dette future d'impôt

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES : (PCG, art. 833-14/1)

	FRANCE	EXPORT ET INTRACOM	TOTAL
Bieres et boissons rafraichissantes	827 611 380	1 073 853	828 685 233
Articles publicitaires	1 862 240		1 862 240
VENTES DE MARCHANDISES	829 473 620	1 073 853	830 547 473
Activites annexes			
PRODUCTION VENDUE DE BIENS			
Prestations de services	624 263	1 877 402	2 501 665
Produits des locations			
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	624 263	1 877 402	2 501 665
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	830 097 883	2 951 255	833 049 138

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

TRANSFERTS DE CHARGES : (PCG, art. 833-14/3)

POSTES	MONTANTS
Avantages en nature	485 323
EXPLOITATION	485 323

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :
(PCG, art. 833-14/3)

	Charges	Produits	Produits - charges
Penalites et amendes	11 632		-11 632
TVA non deductible contrôle fiscal 2018-2019	5 437		-5 437
Penalites retard de livraisons	721 337		-721 337
OPERATIONS DE GESTION	738 406	0	-738 406
Cessions d'elements d'actifs incorporels & corporels & financiers	225 435	1 402 933	1 177 498
			0
OPERATIONS EN CAPITAL	225 435	1 402 933	1 177 498
Impôt société contrôle fiscal		109 411	109 411
Tva contrôle fiscal		5 698	5 698
AMORTISSEMENTS PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	0	115 109	115 109
TOTAL	963 841	1 518 042	554 201

Baker Tilly STREGO
 Commissaire aux comptes

VENTILATION DE L'IMPOT ENTRE RESULTAT COURANT ET EXCEPTIONNEL : (PCG, art. 833-16)

Taux moyen de l'impôt :

25,737132%

Libellé	Resultat comptable avant impôt	Réintégrations +	Déductions -	Compensation	Déficits	Résultat Fiscal	Charge d'impôt	Credit d'impôt	Impôt sociétés contrôle fiscal	Resultat net après impôt
Resultat courant court terme	30 321 028	1 648 859	-3 235 441	-78 514		28 655 932	7 375 215	-3 600	109 411	22 840 002
Resultat courant long terme	61 619		-61 619			0	0			61 619
Resultat courant	30 382 647	1 648 859	-3 297 060	-78 514	0	28 655 932	7 375 215	-3 600	109 411	22 901 621
Resultat exceptionnel court terme	615 819	11 631	-109 411	-518 039		0	0			615 819
Resultat exceptionnel long terme	-61 519	61 519				0	0			-61 519
Resultat exceptionnel	554 200	73 250	-109 411	-518 039	0	0	0	0	0	554 200
Participation des salariés	-663 162	663 162	-896 563	896 563		0	0			-663 162
Total court terme	30 273 685	2 323 652	-3 641 405	0	0	28 655 932	7 375 215	-3 600	109 411	22 792 659
Total long terme	0	61 619	-61 619	0	0	0	0	0	0	0
Bénéfice ou perte	30 273 685	2 385 271	-4 003 024	0	0	28 655 932	7 375 215	-3 600	109 411	22 792 659

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

VARIATION DES IMPOTS DIFFERES OU LATENTS (PCG, art. 833-15)

NATURE	DEBUT EXERCICE		AUTRES		VARIATIONS		FIN EXERCICE		VARIATIONS NETTES	VARIATIONS NETTES
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
I. DECALAGES FISCALO-COMPTABLES										
1 Provisions réglementées										
11 Provisions à réintégrer ultérieurement										
provision pour hausse des prix										
12 Provisions à réintégrer éventuellement										
provision pour fluctuation des cours										
13 Provisions libérées sous condition d'emploi										
provision pour investissement										
14 Amortissements dérogatoires										
2 Subventions d'investissement										
3 Charges non déductibles temporairement										
31 A déduire l'année suivante										
participation des salariés	595 553				663 162	596 553	663 162		66 609	
organique	1 050 000				1 050 000	1 050 000	1 050 000		10 000	
provision perte de change										
32 A déduire ultérieurement										
amortissements fonds de commerce	94 518						94 518			
provision retraite	691 000				237 000		928 000		237 000	
provision restructuration	233 276					158 387	74 889		(158 387)	
dépréciation immo corporelles	377 043						377 043			
dépréciation prêts	291 322					94 247	197 075		(94 247)	
dépréciation produits financiers courus sur prêts	62 622					1 168	61 454		(1 168)	
dépréciation stocks										
dépréciation clients	3 350 919				89 639	2 021 017	1 419 541		(1 931 378)	
4 Produits non taxables temporairement										
plus-values nettes à court terme										
plus-values de fusion										
plus-values à long terme différées										
5 Charges déduites (ou produits imposables) fiscalement et non encore comptabilisées										
Charges différées et étalées										
Quote-part de perte dans des sociétés fiscalement transparentes										
écarts de conversion actif										
TOTAL	6 747 253	0	0	0	2 049 801	3 921 372	4 875 682		(1 871 571)	
II. DEFICITS REPORTABLES FISCALEMENT										
1 Deficits reportables fiscalement										
2 Moins-values à long terme										
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

5 - AUTRES COMPLEMENTS D'INFORMATION

Consolidation

Liste des filiales et des participations

Information concernant les parties liées

Ventilation par catégorie de l'effectif moyen

Ventilation par catégorie des rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Engagements financiers

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Consolidation

- Les comptes d'AB-INBEV FRANCE sont consolidés par le Groupe AB-INBEV dont la société mère est :

S.A AB-INBEV
Grand' Place 1
1000 BRUXELLES
Belgique

Ceux-ci sont établis en conformité avec les principes édictés par la 7ème directive européenne. En conséquence, la SAS AB-INBEV FRANCE ne publie pas de comptes consolidés en France.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS : (PCG, art. R41-6)

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Siege social	Capital social	Capteurs propres avant affectation du résultat	Quota-part du capital détenue en %	Résultat du dernier exercice clos	Valeur brute comptable des titres	Valeur nette comptable des titres	Valeur brute des prêts et avances consentis	Valeur nette des prêts et avances consentis	Chiffre d'affaires HT	Date de clôture de l'exercice
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute > 1% du capital de la société astreinte à la publication											
1. Filiales (détenues à + de 50%)											
TOTAL					0	0	0	0	0	0	
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)											
TOTAL					0	0	0	0	0	0	
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute <= 1% du capital de la société astreinte à la publication											
Filiales françaises (ensemble)						0	0	0	0	0	
Filiales étrangères (ensemble)											
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)											
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES (PCG, art. 833-16)

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions conclues avec la partie liée	Autres informations

NB : Les transactions présentant une importance significative ont été conclues à des conditions normales de marché

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EFFECTIF
MOYEN (PCG, art. 833-19)

CATEGORIE	NOMBRE
Cadres	80,26
Agents de maitrise et techniciens	114,05
Employes	12,15
Personnel salarie	206,46
Cadres	7,00
Agents de maitrise et techniciens	
Employes	
Personnel mis a disposition de l'entreprise	7,00

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

VENTILATION PAR CATEGORIE DES REMUNERATIONS
ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES DE
DIRECTION (PCG, art. 833-17)

CATEGORIE	MONTANTS
Jetons de presence	Neant
Organes de direction	

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

ENGAGEMENTS : (PCG, art. 833-18)

Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises et parties liées	Banques	Tiers
Effets escomptes non échus	0						
Cautions sur prêts clients	377 725					377 725	
ENGAGEMENTS DONNES	377 725	0	0	0	0	377 725	0
Cautions sur prêts clients	28 705						28 705
Exclusivité d'exploitation de droits de propriété intellectuelle : durée 15ans à compter du 31/12/2010	0						1 an
ENGAGEMENTS RECUS	28 705	0	0	0	0	0	28 705
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	0						

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

AB-INBEV FRANCE
SAS au capital de 3 800 000 €
Siège social : 1, Place de la Gare
590000 LILLE
321.336.208 R.C.S. Lille

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Pieter ANCIAUX, Président non associé d'AB-INBEV FRANCE, a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de Commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé conformément aux statuts, les termes de ce rapport ont été définitivement arrêtés par le Conseil de Présidence.

I - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

A - SITUATION ET ACTIVITE COMMERCIALE

Le circuit hors domicile en France est en décroissance de -1% en volumes sur 2024 (vs 2023). Avec une décroissance encore plus accentuée pour les plus grands brasseurs à hauteur de -4,2%. (Source Gira).

Le circuit alimentaire, quant à lui, continue sa décroissance pour la deuxième année de suite et affiche un recul de -2.22% en volumes. (Source Nielsen)

B - SITUATION ET ACTIVITE LOGISTIQUE

En 2024, nous avons démarré un nouveau partenariat avec ID Logistics et ouvert deux entrepôts à Neuillé-Pont-Pierre (Mars 2024) et Epinoy (Novembre 2024). L'ouverture de l'entrepôt de Neuillé-Pont-Pierre a pour objectif de nous rapprocher de nos clients de la région Ouest, vers laquelle la capacité de transport est soumise à de plus fortes contraintes. Nous avons cessé toutes activités avec les entrepôts de La Chapelle d'Armentières et de Libercourt au 31 Décembre 2024.

C - SITUATION ET ACTIVITE SOCIALE

Après une restructuration en 2023 afin de sauvegarder la compétitivité à la suite de plusieurs années de hausses de coûts, en 2024 nous avons retrouvé une stabilité sur le plan social sans changements majeurs, illustré par un turnover de nos effectifs en décroissance par rapport aux années précédentes.

II - PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

A - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2024 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;

Certifié conforme à l'original



- indépendance des exercices ;

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

III - RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

A - COMPTES ET RESULTATS AU 31/12/2024 ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes et droits spécifiques inclus de 833 049 638 €, celui de l'année précédente était de 823 396 551 €, soit une variation positive de +1.17 %.

Les principaux agrégats du compte de résultat en euros sont les suivants :

	2024	2023
Résultat d'exploitation	33 321 966	32 935 861
Résultat financier	-2 968 015	-801 567
Résultat courant avant impôt	30 382 647	32 132 402
Résultat exceptionnel	554 200	-680 400
Résultat net	22 792 658	24 732 634

B - SITUATION FINANCIERE

Notre situation financière est gérée au niveau du groupe AB-INBEV, par la société COBREW - Brouwerijplein 1 située à 3000 LOUVAIN BELGIQUE, société du groupe AB-INBEV basée à BRUXELLES.

Nos comptes bancaires font l'objet d'une centralisation de trésorerie journalière.

La situation financière au 31/12/2024 s'élève à -22 352 192 €, elle était de 43 622 € au 31/12/2023.

Les capitaux propres de l'exercice 2024 avant affectation de l'exercice s'élèvent à 29 812 932 €. Ceux de l'exercice 2023 s'élevaient à 31 752 907 €

Au 31/12/2024, la situation financière représente donc -74.97% des capitaux propres.

Au 31/12/2023 ce ratio était de +0.14%.

C - INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

KPI	2024	2023	Commentaires
Taux de marge globale	55,06%	53,80%	Maitrise des couts d'achats
Taux de valeur ajoutée	28,14%	27,79%	Maitrise des frais généraux
Taux d'excédent brut d'exploitation	5,44%	4,89%	Maitrise des impots et de la masse salariale
Capacite d'autofinancement	33 972	32 280	Progression de l'excédent brut d'exploitation

Besoin en fonds de roulement emplois + ressources -)	26 178	-24 279	Effet cumulatif d'une réduction des dettes fournisseurs et d'une augmentation des créances clients
Flux de trésorerie de l'activité	-16 487	40 739	principalement dû à l'augmentation du Besoin en Fonds de Roulement pour 2024
Flux de trésorerie de l'investissement	-18 816	-14 571	Intensification des investissements au point de vente
Flux de trésorerie du financement	-24 747	-19 165	dividendes distribués principalement
Taux de rentabilité des fonds propres	76,45%	77,89%	Relativement stable
Ratio d'endettement financier	1,55%	1,74%	Relativement stable

IV - FILIALES ET PARTICIPATIONS

A - ACTIVITE ET RESULTATS DES PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que le tableau des participations est annexé au bilan.

V - EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture.

VI - EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2024, malgré une grande incertitude sur le plan géopolitique, nous constatons un ralentissement de l'inflation et nous nous attendions à une reprise de l'industrie nourrie par un agenda événementiel chargé (Jeux Olympiques, Coupe d'Europe de football, etc.) mais qui a été en-dessous des attentes. Notre priorité en 2025 sera de renouer avec la croissance volume et parts de marché en misant sur nos marques globales, avec le relancement de Stella Artois et l'accélération de Corona & Corona Cero, afin de contribuer à la croissance de la catégorie mais aussi à sa premiumisation. A nouveau nous capitaliserons sur des événements clés : FIFA Club World Cup, Roland Garros, etc.

VII - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

VIII - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de 22 692 758 € comme suit :

- au poste dividende à payer pour : 22 692 758 €

IX - RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du code général des impôts, nous vous rappelons les distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices.

- 2021 : 39 692 975 €
- 2022 : 19 171 964 €
- 2023 : 24 732 634 €

X - CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé comprennent un montant de 276 855 € de charges non déductibles fiscalement.

XI - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Au titre de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention entre la société et son Président.

XII - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L441-6-1 et D441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons le nombre et le montant des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4) : Factures + Avoirs -												
Article D.441 I.-1° : Factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	344	171	77	55	228	531	21	91	65	33	537	726
Montant total des factures concernées T.T.C.	2 104 999	774 086	795 795	86 398	467 447	2 123 726	301 645	733 927	2 451 337	516 534	110 756	3 812 553
Pourcentage du montant total des achats H.T. de l'exercice ou du Chiffre d'affaires H.T. de l'exercice	0,35%	0,13%	0,13%	0,01%	0,08%	0,35%	0,04%	0,09%	0,29%	0,06%	0,01%	0,46%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☒	Délais contractuels :					☒	Délais contractuels :				
	☐	Délais légaux :					☐	Délais légaux :				

XIII – INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE

Les comptes d'AB-INBEV FRANCE sont consolidés par le Groupe AB-INBEV, AB-INBEV France n'est donc pas soumise à l'obligation de publier des informations en matière de durabilité à titre individuel.

Ces informations sont publiées dans le rapport de gestion consolidé du groupe par notre société mère :

S.A AB-INBEV
Grand' Place 1
1000 BRUXELLES
Belgique

Ces informations peuvent être consultées sur internet via le website :

<https://www.ab-inbev.com/investors/results-center#resultsFilter>

Le Président



AB INBEV FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 3 800 000 euros
Siège social : 1 place de la Gare (Régus)
59000 LILLE

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'associée a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice de 22 792 658 € augmenté du report à nouveau créditeur de 1 € au poste dividende à payer pour : 22 792 658 €.

Conformément à la loi, l'associée constate qu'au cours des trois exercices précédents, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

- 2021 : 39 692 975 €
- 2022 : 19 171 964 €
- 2023 : 24 732 634 €



Certifié conforme
Le Président

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024 est de 218 856 822€. Sur le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, le total des produits est de 840 963 731 € et celui des charges de 818 171 072€, dégageant un bénéfice de 22 792 658€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les notes ou les tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Sauf mention contraire, tous les montants repris dans l'annexe sociale sont exprimés en Euros (€).

Certifié conforme à l'original



Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Contrôle fiscal

La société fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2018, 2019 et 2020.

L'administration fiscale a mis à la charge de la société des rectifications en matière de prix de transfert, considérant que la société aurait dû dans le cadre de calcul de ses prix de transfert réintégrer dans le calcul de sa marge opérationnelle le montant des pénalités logistiques qu'elle comptabilise en charges exceptionnelles, afin de s'assurer du caractère de pleine concurrence de ces derniers.

Les principaux rehaussements en base s'élèvent pour ces 3 exercices à un montant total de 15 455 839 € entraînant les rectifications suivantes :

Supplément d'impôt sur les sociétés : 5 019 404€

Supplément de contribution sociale : 165 640€

Intérêts de retard : 564 970€

Les rectifications relatives aux exercices 2018 et 2019 ont été maintenues à l'issue des recours hiérarchiques exercés.

Au titre de 2020, un recours hiérarchique a été demandé et en attente de réponse de l'administration.

Nous estimons néanmoins à ce jour que la société dispose d'arguments sérieux pour contester les rectifications mises à sa charge en matière de prix de transfert et obtenir l'abandon des rectifications mises à sa charge, soit dans le contexte d'un contentieux juridictionnel, soit dans le cadre d'une procédure d'élimination de la double imposition.

En conséquence, ces rectifications n'ont pas été provisionnées dans les comptes annuels au 31 décembre 2024.

La société fait l'objet également d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2021, 2022 et 2023.

1.2. Evénements post-clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2024 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrites ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes, l'évaluation de certains soldes du bilan ou du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations, ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs incorporels et corporels, de la détermination du montant des provisions pour risques et charges. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes. Les données définitives peuvent éventuellement différer de manière significative de ces estimations et hypothèses.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Elles comprennent les logiciels, le fonds commercial et les droits de fournitures.

Les fonds de commerce font l'objet de tests d'affaiblissement sur la base de la détermination de la valeur d'utilité à partir des perspectives de rentabilité de la société.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilisation estimée des immobilisations, d'après les méthodes suivantes :

- Logiciels : 1 an linéaire
- Droits de fournitures : sur la durée des contrats en linéaire

Activités en matière de recherche & développement

La société n'a pas eu, au cours de l'exercice, d'activité en matière de recherche et développement.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations et frais financiers) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilisation estimée des immobilisations, d'après les méthodes suivantes :

- Constructions : 20 ans linéaire
- Agencements des constructions : 5 ans linéaire
- Installations techniques, matériels outillages industriels, de manutention : 5 à 10 ans linéaire
- Agencements divers : 5 ans linéaire
- Matériel de bureaux et informatique : 3 à 4 ans linéaire
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans linéaire

Les éléments corporels de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

2.3. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Titres de participation

A la clôture de l'exercice, les titres de participation ont été valorisés selon des critères liés à l'activité et à la situation nette.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Prêts

La société est amenée à comptabiliser en prêts les sommes pour lesquelles elle est appelée à caution. Ces prêts sont valorisés à la valeur nominale et le cas échéant ils font l'objet d'une dépréciation sur la base d'une étude individuelle en fonction de la situation financière de la contrepartie.

Les règles suivantes ont été suivies :

- * Dépréciation à hauteur de 100% des créances attachées à des fonds de commerce en procédure de redressement ou liquidation judiciaire.
- * Non prise en compte des cautions des associés et des garanties personnelles des exploitants de fonds de commerce.
- * Révision des garanties nanties, hypothécaires et des garanties entrepositaires.

2.4. Stocks

Les marchandises ont été évaluées à leur coût d'achat y compris frais accessoires, calculé sur la base du dernier prix d'achat pour les produits bières et au coût moyen pondéré pour les articles publicitaires.

Les stocks sont éventuellement dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation à la clôture de l'exercice.

2.5. Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les méthodes de dépréciation sont :

- Créances douteuses au titre de l'exercice : 100%
- Créances douteuses au titre des exercices antérieurs : 100%
- Créances faisant l'objet d'un redressement judiciaire : 100%
- Créances non douteuses mais échues depuis plus de 90 jours : 100%

Les créances et les dettes en monnaies étrangères ont été converties et comptabilisées sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

2.6. Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

2.7. Provisions pour risques et charges

Elles se décomposent pour l'essentiel en :

- provisions pour litiges
- provisions pour garanties données sur prêts cautionnés
- provisions pour retraites
- provisions pour restructuration

En particulier, les provisions pour risques sont évaluées sur la base des litiges en cours ou en fonction des risques sur les engagements de cautions sur prêts pris par la société. Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

A l'occasion de leur départ en retraite, les salariés du groupe ont droit à une indemnité de fin de carrière prévue par la Convention Collective des eaux, bières et boissons rafraichissantes sans alcool. Cet engagement, à prestations définies, est calculé selon les dispositions de la Convention Collective en fonction de l'ancienneté, de l'âge du salarié et de la probabilité de présence dans l'entreprise au jour du départ en retraite. La méthode employée est celle des unités de crédit projetées.

Les hypothèses actuarielles retenues sont :

Taux d'actualisation sur exercice en cours 3,30% contre 3,85% sur exercice précédent.

Taux de progression des salaires (inflation incluse) sur exercice en cours 3,00% contre 2,50% sur exercice précédent.

2.8. Honoraires

Les honoraires des commissaires aux comptes facturés et provisionnés au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élèvent à 55 987€ hors taxes.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

3 - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

Immobilisations : tableau 2054

Amortissements : tableau 2055

Provisions : tableau 2056

Etat des échéances des créances et des dettes : tableau 2057

Produits à recevoir

Charges constatées d'avance

Composition du capital social

Variation des capitaux propres

Provisions et dépréciations

Charges à payer

Produits constatés d'avance

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS AB-Inbev FranceNéant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2			
								3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	29 456 293	KE		KF	9 780 296
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3		KS	2 408 906	KT	433 646
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	47 465 855	KW		KX	10 004 808
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	259 987	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	50 134 750	LO		LP	10 438 454	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	427 619	8V		8W	
Autres titres immobilisés				IP	7 749	IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	11 107 043	IU		IV			
TOTAL IV				LQ	11 542 412	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	91 133 456	OH		OJ	20 218 750		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		D0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	7 220 081	LW	32 016 508	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agenets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	41 714	MK	2 800 838	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenets, aménagements divers		IU		MM	11 341 984	MN	46 128 679	MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	259 987	MU	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III			IY		NG	11 383 698	NH	49 189 505	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations		IO	427 619	OX		OY		OZ	
Autres titres immobilisés		II		2C	7 749	2D		2G			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	149 477	2F	10 957 566	2H			
TOTAL IV		I3		NJ	577 096	NK	10 965 316	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	19 180 876	OL	92 171 329	OM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS AB-Inbev France

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		CY	EL	EM	EN
Fonds commercial		RE 94 518	RF	RI	RJ 94 518
Autres immobilisations incorporelles		PE 15 096 719	PF 6 361 348	PG 7 220 078	PH 14 237 988
TOTAL I		RK 15 191 237	RM 6 361 348	RN 7 220 078	RO 14 332 506
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ 672 017	QA 238 445	QB 40 969	QC 869 493
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD 27 623 506	QE 8 143 978	QF 11 544 915	QG 24 222 568
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 254 870	QM 5 117	QN	QO 259 987
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II		QU 28 550 394	QV 8 387 540	QW 11 585 884	QX 25 352 050
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ON 43 741 631	OP 14 748 888	OQ 18 805 963	OR 39 684 556

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS AB-Inbev FranceNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises		UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AB-Inbev France										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)		UP	10 734 573	UR	10 734 573	US			
		Autres immobilisations financières		UT	222 993	UV	222 993	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux		VA	153 749		153 749				
		Autres créances clients		UX	83 839 263		83 839 263				
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO)		ZI							
		Personnel et comptes rattachés		UY	117 058		13 882		103 175		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	81 135		81 135				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	11 152 054		11 152 054				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
		Groupe et associés (2)		VC							
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	55 893 711		55 893 711				
		Charges constatées d'avance		VS	22 074		22 074				
	TOTAUX				VT	162 216 613	VU	162 113 437	VV	103 175	
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice – Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VE						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	3 307		3 307				
			à plus d'1 an à l'origine	VH							
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	457 510		457 510				
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	49 652 016		49 652 016				
		Personnel et comptes rattachés		8C	6 564 046		6 564 046				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 685 554		3 685 554				
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		8E							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	7 439 989		7 439 989				
		Obligations cautionnées		VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	18 000 179		18 000 179				
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	2 549 102		2 549 102				
		Groupe et associés (2)		VI	21 895 957		21 895 957				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	75 740 951		75 740 951				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
		Produits constatés d'avance		8L							
TOTAUX				VY	185 988 615	VZ	185 988 615				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

PRODUITS A RECEVOIR : (PCG, art. 833-14/3)

POSTES	MONTANTS
Interets courus sur prets	
PRETS	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Factures a etablr	
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	
R.R.R a obtenir et autres avoirs a recevoir	
Etat - produits a recevoir	
Divers produits a recevoir	
AUTRES CREANCES	
CREANCES	
Interets courus sur autres valeurs mobilieres	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DIVERS	
PRODUITS A RECEVOIR	

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE : (PCG, art. 833-10 et 833-13/3)

POSTES	MONTANTS
Achats	
Services extérieurs	22 074
Autres services extérieurs	
Impôts et taxes	
Autres charges de gestion	
EXPLOITATION	22 074
FINANCIER	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	22 074

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL : (PCG, art. 833-11/1)

Différentes catégories de titres	Nombre de titres					Capital social	Valeur nominale
	A l'ouverture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	Annulés pendant l'exercice	A la clôture de l'exercice		
ACTIONS ORDINAIRES ENTIEREMENT LIBÉREES	380 000				380 000	3 800 000	10,00
ACTIONS AMORTIES							
ACTIONS A DIVIDENDE PRIORITAIRE							
ACTIONS PRÉFÉRENTIELLES							
TOTAL	380 000				380 000	3 800 000	10,00

Informations sur l'actionnariat

- INBEV BELGIUM, sise Boulevard Industriel 21 1070 BRUXELLES, possède 100,00 % des titres d'AB-INBEV FRANCE.

INBEV BELGIUM fait partie du groupe ANHEUSER BUSH INBEV, dont le siège social est situé au 1 Grand Place à BRUXELLES 1000.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES : (PCG, art. 833-11/4)

Rubriques	Montant au début de l'exercice	Affectation du résultat	Dividendes distribués	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissements	Montant à la fin de l'exercice
Capital social	3 800 000					3 800 000
Primes d'émission, fusion, d'apport	174 660					174 660
Ecarts de réévaluation	0					0
Réserve légale	1 520 000					1 520 000
Réserves statutaires	0					0
Réserves réglementées	0					0
Autres réserves	1 525 612					1 525 612
Report à nouveau	1	24 732 634	-24 732 634			1
Résultat de l'exercice	24 732 634	-24 732 634		22 792 659		22 792 659
Subventions d'investissements	0					0
Provisions réglementées	0					0
TOTAL	31 752 907	0	-24 732 634	22 792 659	0	29 812 932

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS : (PCG, art. 833-12/1)

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises utilisées	Diminutions Reprises non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Litige prud'hommal	57 000	47 303	370		103 933
Provisions pour litiges	57 000	47 303	370	0	103 933
Cautions emprunteurs	521 317			150 975	370 342
Provisions pour garanties donnees	521 317	0	0	150 975	370 342
Retraite	691 000	237 000			928 000
Provisions pour pensions	691 000	237 000	0	0	928 000
Impôt société contrôle fiscal	109 411		109 411		0
Provisions pour impôts	109 411	0	109 411	0	0
Restructuration	1 264 739	790 823	402 459	103	1 653 000
Tva contrôle fiscal	5 698		5 698		0
Autres provisions pour risques et charges	1 270 437	790 823	408 157	103	1 653 000
TOTAL II	2 649 165	1 075 126	517 938	151 078	3 055 275
Immobilisations corporelles	377 043				377 043
Titres de participation	61 619			61 619	0
Autres immobilisations financières : Prêts	10 876 070	6 159		229 186	10 653 043
Stocks	504 603			493 434	11 169
Comptes clients	3 568 684			2 021 017	1 547 667
TOTAL III	15 388 019	6 159	0	2 805 256	12 588 922
TOTAL (I+II+III)	18 037 184	1 081 285	517 938	2 956 334	15 644 197

Dont dotations & reprises d'exploitation

1 075 126

402 829

2 665 529

Dont dotations & reprises financières

6 159

290 805

Dont dotations & reprises exceptionnelles

115 109

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

CHARGES A PAYER : (PCG, art. 833-14/3)

POSTES	MONTANTS
Interets courus sur emprunts	
Interets courus sur banques	
Interets courus sur concours bancaires courants	
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	
Interets courus sur fonds de participation	9 971
Interets courus sur emprunts groupe	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	9 971
Fournisseurs factures non parvenues	49 652 017
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	49 652 017
Dettes provisionnees conges payes	2 069 243
Personnel : autres charges a payer	3 757 523
organismes sociaux charges a payer	3 318 678
Etat : charges a payer	122 632
DETTES FISCALES ET SOCIALES	9 268 076
Fournisseurs d'immobilisations factures non parvenues	2 549 103
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	2 549 103
R.R.R. a accorder et avoirs a etablr	12 814 257
Diverses charges a payer	32 694 548
AUTRES DETTES	45 508 805
CHARGES A PAYER	106 987 972

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE : (PCG, art. 833-10 et 833-13/3)

POSTES	MONTANTS
EXPLOITATION	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

4 - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires

Transferts de charges d'exploitation

Charges et produits exceptionnels

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

Indication des accroissements et des allègements de la dette future d'impôt

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES : (PCG, art. 833-14/1)

	FRANCE	EXPORT ET INTRACOM	TOTAL
Bieres et boissons rafraichissantes	827 611 380	1 073 853	828 685 233
Articles publicitaires	1 862 240		1 862 240
VENTES DE MARCHANDISES	829 473 620	1 073 853	830 547 473
Activites annexes			
PRODUCTION VENDUE DE BIENS			
Prestations de services	624 263	1 877 402	2 501 665
Produits des locations			
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	624 263	1 877 402	2 501 665
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	830 097 883	2 951 255	833 049 138

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

TRANSFERTS DE CHARGES : (PCG, art. 833-14/3)

POSTES	MONTANTS
Avantages en nature	485 323
EXPLOITATION	485 323

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :
(PCG, art. 833-14/3)

	Charges	Produits	Produits - charges
Penalites et amendes	11 632		-11 632
TVA non deductible contrôle fiscal 2018-2019	5 437		-5 437
Penalites retard de livraisons	721 337		-721 337
OPERATIONS DE GESTION	738 406	0	-738 406
Cessions d'elements d'actifs incorporels & corporels & financiers	225 435	1 402 933	1 177 498
			0
OPERATIONS EN CAPITAL	225 435	1 402 933	1 177 498
Impôt société contrôle fiscal		109 411	109 411
Tva contrôle fiscal		5 698	5 698
AMORTISSEMENTS PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	0	115 109	115 109
TOTAL	963 841	1 518 042	554 201

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

VENTILATION DE L'IMPOT ENTRE RESULTAT COURANT ET EXCEPTIONNEL : (PCG, art. 833-15)

Taux moyen de l'impôt :

25,737132%

Libelle	Resultat comptable avant impôt	Réintégrations +	Déductions -	Compensation	Deficits	Résultat Fiscal	Charge d'impôt	Crédit d'impôt	Impot sociétés contrôle fiscal	Resultat net après impôt
Resultat courant court terme	30 321 028	1 648 859	-3 235 441	-78 514		28 655 932	7 375 215	-3 600	109 411	22 840 002
Resultat courant long terme	61 619		-61 619			0	0			61 619
Resultat courant	30 382 647	1 648 859	-3 297 060	-78 514	0	28 655 932	7 375 215	-3 600	109 411	22 901 621
Resultat exceptionnel court terme	615 819	11 631	-109 411	-518 039		0	0			615 819
Resultat exceptionnel long terme	-61 619	61 619				0	0			-61 619
Resultat exceptionnel	554 200	73 250	-109 411	-518 039	0	0	0	0	0	554 200
Participation des salaires	-663 162	663 162	-596 553	596 553		0	0			-663 162
Total court terme	30 273 685	2 323 652	-3 941 405	0	0	28 655 932	7 375 215	-3 600	109 411	22 792 659
Total long terme	0	61 619	-61 619	0	0	0	0	0	0	0
Benefice ou perte	30 273 685	2 385 271	-4 003 024	0	0	28 655 932	7 375 215	-3 600	109 411	22 792 659

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

VARIATION DES IMPOTS DIFFERES OU LATENTS : (PCG, art. 833-15)

NATURE	DEBUT EXERCICE		AUTRES		VARIATIONS		FIN EXERCICE		VARIATIONS NETTES	VARIATIONS NETTES
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
I. DECALAGES FISCALO-COMPTABLES										
1 Provisions reglementees										
11 Provisions a reintegrer ulterieurement										
provision pour hausse des prix										
12 Provisions a reintegrer eventuellement										
provision pour fluctuation des cours										
13 Provisions liberees sous condition d'emploi										
provision pour investissement										
14 Amortissements derogatoires										
2 Subventions d'investissement										
3 Charges non deductibles temporairement										
31 A deduire l'annee suivante										
participation des salaries	596 553				663 162	596 553	663 162		66 609	
organic	1 050 000				1 060 000	1 050 000	1 060 000		10 000	
provision perte de change										
32 A deduire ulterieurement										
amortissements fonds de commerce	94 518						94 518			
provision retraite	691 000				237 000		928 000		237 000	
provision restructuration	233 276					158 387	74 889		(158 387)	
depreciation immo corporelles	377 043						377 043			
depreciation prêts	291 322					94 247	197 075		(94 247)	
depreciation produits financiers courus sur prêts	62 622					1 168	61 454		(1 168)	
depreciation stocks										
depreciation clients	3 350 919				89 639	2 021 017	1 419 541		(1 931 378)	
4 Produits non taxables temporairement										
plus-values nettes a court terme										
plus-values de fusion										
plus-values a long terme differees										
5 Charges deduites (ou produits imposes) fiscalement et non encore comptabilisees										
Charges differees et etalees										
Quote-part de perte dans des societes fiscalement transparentes										
ecarts de conversion actif										
TOTAL	6 747 253	0	0	0	2 049 801	3 921 372	4 875 682		(1 871 571)	
II. DEFICITS REPORTABLES FISCALEMENT										
1 Deficits reportables fiscalement										
2 Moins-values a long terme										
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

5 - AUTRES COMPLEMENTS D'INFORMATION

Consolidation

Liste des filiales et des participations

Information concernant les parties liées

Ventilation par catégorie de l'effectif moyen

Ventilation par catégorie des rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Engagements financiers

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Consolidation

- Les comptes d'AB-INBEV FRANCE sont consolidés par le Groupe AB-INBEV dont la société mère est :

S.A AB-INBEV
Grand' Place 1
1000 BRUXELLES
Belgique

Ceux-ci sont établis en conformité avec les principes édictés par la 7ème directive européenne. En conséquence, la SAS AB-INBEV FRANCE ne publie pas de comptes consolidés en France.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS : (PCG, art. 841-6)

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Siège social	Capital social	Capitaux propres avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenue en %	Résultat du dernier exercice clos	Valeur brute comptable des titres	Valeur nette comptable des titres	Valeur brute des prêts et avances consentis	Valeur nette des prêts et avances consentis	Chiffre d'affaires HT	Date de clôture de l'exercice
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute > 1% du capital de la société astreinte à la publication											
1. Filiales (détenues à + de 50%)											
TOTAL					0	0	0	0	0	0	
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)											
TOTAL					0	0	0	0	0	0	
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute ≤ 1% du capital de la société astreinte à la publication											
Filiales françaises (ensemble)						0	0	0	0	0	
Filiales étrangères (ensemble)											
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)											
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)											

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES (PCG, art. 833-16)

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions conclues avec la partie liée	Autres informations

NB : Les transactions présentant une importance significative ont été conclues à des conditions normales de marché

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

VENTILATION PAR CATEGORIE DE L'EFFECTIF
MOYEN (PCG, art. 833-19)

CATEGORIE	NOMBRE
Cadres	80,26
Agents de maitrise et techniciens	114,05
Employes	12,15
Personnel salarie	206,46
Cadres	7,00
Agents de maitrise et techniciens	
Employes	
Personnel mis a disposition de l'entreprise	7,00

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

VENTILATION PAR CATEGORIE DES REMUNERATIONS
ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES DE
DIRECTION (PCG, art. 833-17)

CATEGORIE	MONTANTS
Jetons de presence	Neant
Organes de direction	

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

ENGAGEMENTS : (PCG, art. 833-18)

Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises et parties liées	Banques	Tiers
Effets escomptes non echus	0						
Cautions sur prêts clients	377 725					377 725	
ENGAGEMENTS DONNES	377 725	0	0	0	0	377 725	0
Cautions sur prêts clients	28 705						28 705
Exclusivité d'exploitation de droits de propriété intellectuelle : durée 15ans à compter du 31/12/2010	0						1 an
ENGAGEMENTS RECUS	28 705	0	0	0	0	0	28 705
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	0						

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes